

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Cassine Commune de CHAMBERY

Par arrêté du 2 octobre 2019, le préfet de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique :
- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Cassine,
- et portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement.

Ce projet est décrit comme suit :

- création d'un axe principal d'entrée de ville, en parallèle de la voie ferrée, qui rejoindra le chemin de Cassine vers le parking du pôle multimodal et d'un maillage de voiries secondaires complétant la desserte du quartier,
- création de logements collectifs et d'un habitat intermédiaire de gabarit faible représentant un programme d'environ 200 logements,
- création de bâtiments tertiaires comportant 5000 m² de commerces et de services.

Le responsable du projet est M. le Président du syndicat mixte Chambéry Grand Lac Economie – 16 Avenue du Lac du Bourget – BP 234 – 73374 Le Bourget-du-Lac cedex. Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Régis DORMOY, Directeur général de CGLE au : 04 79 25 39 94.

L'enquête publique se déroulera en mairie de quartier centre-ville de Chambéry (45, place Grenette), siège de l'enquête et en mairie de quartier des Hauts de Chambéry (1, place du Forum) pendant 32 jours du lundi 28 octobre 2019 à 8h30 au jeudi 28 novembre 2019 jusqu'à 17h sauf jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique comportant chacun notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de quartier centre-ville de Chambéry (45, place Grenette) et en mairie de quartier des Hauts de Chambéry (1, place du Forum) afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies suivants :

- en mairie de quartier centre-ville de Chambéry, siège de l'enquête :

- le lundi de 13h30 à 17h30,
- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- le jeudi de 8h30 à 12h,
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- le samedi de 9h à 11h30.

- en mairie de quartier des Hauts de Chambéry :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ce dossier d'enquête pourra en outre être consulté sur les sites internet suivants :

<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

<https://www.registre-dematerialise.fr/1681>

Par ailleurs, un accès gratuit à ce dossier sera garanti par un poste informatique disponible en mairie de quartier centre-ville de Chambéry (45, place Grenette) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public indiqués ci-dessus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de la Savoie (Service de la coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations).

M. Thierry Awenengo-Dalberto, architecte, ingénieur, expert énergétique est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Celui-ci se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions écrites et orales dans les conditions suivantes :

- en mairie de quartier centre-ville de Chambéry (45, place Grenette) :

- le jeudi 31 octobre 2019 de 9h à 12h,
- le vendredi 15 novembre 2019 de 14h à 17h,
- le jeudi 28 novembre 2019 de 14h à 17h.

- en mairie de quartier des Hauts de Chambéry (1, place du Forum) :

- le mardi 5 novembre 2019 de 14h à 17h,
- le mercredi 20 novembre 2019 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé, ouvert à cet effet, à l'adresse suivante à partir du lundi 28 octobre 2019 à 8h30 et jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 à 17h : <https://www.registre-dematerialise.fr/1681>
- sur le registre d'enquête papier en mairie de quartier centre-ville de Chambéry (45, place Grenette) et en mairie de quartier des Hauts de Chambéry aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier électronique à partir du lundi 28 octobre 2019 à 8h30 et jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 à 17h, à l'adresse suivante : enquete-publique-1681@registre-dematerialise.fr

- ou par voie postale, à partir du lundi 28 octobre 2019 et jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 à l'adresse suivante :

Enquête publique DUP / Autorisation environnementale
Aménagement de la ZAC de la Cassine
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
Mairie de Chambéry quartier centre-Ville
45, place Grenette
73000 Chambéry

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables en mairie de quartier centre-ville de Chambéry, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le conseil municipal de la commune de Chambéry, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry et le conseil syndical du syndicat mixte Chambéry Grand Lac Économie (CGLE) seront appelés à donner leur avis motivé sur le projet, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de quartier centre-ville de Chambéry (45, place Grenette), en mairie de quartier des Hauts de Chambéry, à la préfecture de la Savoie (Service de la coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations), à la direction départementale des territoires (Service Environnement, Eau et Forêts) et sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et la décision d'autorisation environnementale.

Le présent avis est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).